

# CPEG, budget, SCORE : qu'est-ce qui nous attend en 2019 ?

Genève, le 16 janvier 2019

## CPEG

### Non à la nouvelle baisse des retraites du secteur public

Le 14 décembre 2018, le Grand Conseil s'est prononcé sur deux projets de loi visant à la capitalisation de la caisse, à savoir le PL 12228 présenté par l'Alternative et le MCG et le PL 12404 du Conseil d'Etat. Le SIT recommandait aux député-e-s d'approuver le PL 12228. En effet, celui-ci permet de maintenir les prestations actuelles de la CPEG et est avantageux pour les locataires puisqu'il prévoit de capitaliser la caisse par l'octroi de terrains constructibles, notamment dans la zone du PAV, permettant ainsi de soustraire ces derniers à la spéculation immobilière. Même si le PL 12404 présente des améliorations par rapport au projet présenté en son temps par le précédent Conseil d'Etat (PL 12188), il prévoit une hausse des cotisations employé-e-s et une baisse des prestations, alors que le personnel a déjà subi une baisse des rentes

allant jusqu'à 28% depuis la création de la CPEG en 2013 (18% lors de la fusion CIA-CEH, 5% avec le relèvement de l'âge pivot à 65 ans ; 5% supplémentaire avec la loi 12404 si elle est promulguée en février).

Lors du vote du 14 décembre, les député-e-s ont finalement adopté les deux projets de loi concurrents, ce qui a généré un imbroglio juridico-institutionnel. Le PL 12228 a emporté plus de voix (52) que le PL 12404 (48). Toutefois votée en dernier le Conseil d'Etat a décidé de la promulguer passé le délai référendaire. Le PLR a annoncé un référendum contre la loi 12228. Les milieux immobiliers s'opposent à ce que la CPEG contrôle du logement sur le PAV. Le Cartel, à l'unanimité (moins 2 abstentions) a décidé d'un référendum contre la loi 12404 du Conseil d'Etat.

**Nous vous invitons à signer et à faire signer ce référendum.**

**Signer le référendum contre la loi 12404 c'est dire :**

**NON à une nouvelle baisse des retraites du secteur public et subventionné**

**OUI à la construction de logements à loyers abordables**

Ces référendums (si les deux aboutissent) seront votés en mai prochain. Nous devons encore faire campagne pour défendre une caisse de retraite digne pour le personnel des services publics et soutenir la loi 12228. Un rejet des deux lois entraînerait le risque de la mise en œuvre des mesures structurelles prévues (encore pire, soit une baisse de rente de 10%).



*Délai de retour le 7 février, dépôt 11 février (signature pour toute personne ayant droit au vote cantonal – sur la même feuille)*

# Budget

La mobilisation paie ! Le budget 2019 approuvé par le Grand Conseil accorde l'annuité en 2019 et prévoit la création de postes supplémentaires pour les HUG, l'Hospice général, l'IMAD, les EMS, le SPMi, le SPAd et pour des infirmier-ère-s scolaires. Cependant, l'indexation pour l'année 2019, qui s'élève à 1,3% n'a pas été accordée, ce que nous déplorons.

Dès janvier, nous devons définir nos priorités pour le budget 2020 pour améliorer les conditions de travail qui se sont fortement dégradées ces dernières années.

# SCORE

Le groupe de travail sur SCORE est en train de discuter les courbes salariales. Le cycle de discussion s'achèvera courant mars. Le problème de la transparence n'est pas résolu. Le SIT et le Cartel se prononceront très prochainement sur les résultats de ces discussions et maintiennent que tout système de rémunération, touchant près de 45000 personnes, doit être transparent et pouvoir ouvrir toute possibilité de recours objectifs. Il ne doit pas y avoir de perdant et le système doit être centralisé et contrôlé par une instance de l'Etat (office du personnel de l'Etat) avec une voie de recours paritaire.

## Des revendications essentielles

Outre défendre la transparence salariale et des retraites, le SIT et les organisations du Cartel ont la prétention d'améliorer les conditions de travail, les cadres légaux et réglementaires à l'Etat et dans les secteurs subventionnés.

### **Un cahier de revendications pour améliorer nos conditions de travail**

Le SIT et le Cartel vont demander des effectifs de personnel pour le terrain dans certains secteurs (santé, social) pour le projet de budget 2020.

Une amélioration des conditions cadres de travail cadre est nécessaire. Les économies et les coupes linéaires budgétaires ont précarisé l'emploi et les conditions de travail. Le syndicat milite pour des avancées sociales justifiées.

Parmi les revendications :

- une réduction du temps de travail,
- des aménagements facilités de carrières et de temps de travail choisis,
- des possibilités concrètes de mieux aménager le temps de travail pour concilier la vie privée et professionnelle,
- des améliorations des assurances sociales

(couverture perte de gain dès l'engagement couvrant la première année d'engagement (actuellement très limitées), quel que soit le statut) et des améliorations réglementaires qui prêteraient moins les temps partiels et les fonctions féminines en cas d'absences notamment.

### **Améliorer concrètement l'égalité des chances et des salaires**

Dans la perspective que 2019 sera une année charnière pour améliorer l'égalité entre hommes et femmes, nous demandons aussi un congé parental de 38 semaines, des crèches sur les lieux de travail entre autres. L'employeur Etat se doit d'être un modèle. Or les années d'austérités budgétaires ont dégradé les conditions de travail et en particulier les situations des temps partiels, des femmes en précarisant l'emploi et en cherchant par tous moyens de faire des économies.

***Nous profitons de ces revendications et de ces nouvelles, pour vous souhaiter nos meilleurs vœux et des activités syndicales menées avec succès.***

Pour l'équipe services publics et des secteurs subventionnés SIT,

Françoise Weber, Jean-Luc Ferrière, Maimouna Mayoraz,  
Mirella Falco, Sandra Froidevaux